

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS546

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 36

Supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.

Les modifications adoptées par le Sénat instaurent une obligation de publicité de la liste des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) qui n'est pas opportune compte tenu de la récente publication par l'Ansm de la liste des 454 médicaments essentiels par le Gouvernement qui parvient au même objectif en évitant les écueils méthodologiques de construction de la liste des MITM.